
NOTES ET DOCUMENTS

POUR SERVIR A L'HISTOIRE LOCALE.

LE DUC DE GUISE DANS L'AUXERROIS.

(1593.)

La ville d'Auxerre avait dès le principe embrassé le parti de la Ligue avec une ardeur qui, au commencement de l'année 1593, était loin de se ralentir. Ce zèle pour l'*Union des catholiques* n'était pas, il est vrai, partagé par les populations des campagnes, et, s'il faut en croire la requête adressée par le clergé auxerrois au duc de Mayenne, les ligueurs occupaient à peu près la sixième partie du diocèse, tandis que le reste était soumis aux royalistes (1), qui enserraient de la sorte leurs ennemis dans un cercle, dont il n'était possible à ceux-ci de sortir que de vive force; les choses en étaient arrivées à ce point qu'il n'y avait aucune sécurité pour les ecclésiastiques à s'éloigner de la ville de plus d'une demi-lieue (2).

Les villages qui appartenaient au chapitre, ainsi que les principales villes du diocèse et des environs, étaient cependant restés fidèles à la Ligue, mais les communications entre ces divers centres de résistance étaient interceptées par les gentilshommes royalistes qui tenaient la campagne, et avaient un refuge assuré dans leurs châteaux ou dans les

(1) Dans cette requête le clergé assure « que de tout le diocèse il n'y a pas qu'environ la sixième partie qui soit demourée au party de l'union des catholiques, tout le reste estant occupé et détenu sous la subjection des ennemys de la sainte union en grande captivité. » Archives de l'Yonne, carton 60.

(2) 1593, 5 janvier. Lettre du clergé d'Auxerre au vicomte de Tavannes... « Il ne nous est pas mesme libre d'aller faire nos fonctions en noz bénéfices, ne fussent-ils distans que d'une demye-lieue de la ville, si nous ne voulons être inhumainement massacrés. » Idem, carton 58.

places fortifiées comme Saint-Julien-du-Sault, Aillant, Lindry et Ouanne, Arcy-sur-Cure, Taroiseau, Montréal, Tonnerre et le Mont-Saint-Sulpice (4). Ils avaient empêché les prêtres des campagnes de s'assembler pour procéder à l'élection des états généraux, dont l'ouverture devait avoir lieu le 26 janvier. Le clergé de la ville d'Auxerre, qui n'avait pas les moyens de subvenir aux frais de voyage et de séjour de son député, avait donné à l'abbé de Pilles, chanoine de l'église de Paris, pouvoir de le représenter aux états de la ligue (2). Les routes n'étaient pas sûres et les « escharpes blanches, » comme dit la satire Menippée, « traversoient les chemins des députés ; » la navigation sur l'Yonne était, pour ainsi dire, interrompue, et l'on n'exigeait pas moins de douze écus pour le transport d'un muid de vin d'Auxerre à Paris (3). Cependant le député du bailliage pour le tiers-état, Philippe

(4) Il est difficile, on le comprend, de donner la liste exacte et complète des localités occupées respectivement par chacun des deux partis. Cependant on peut établir qu'au commencement de cette année (1593), Auxerre, Avallon, Briennon, Chablis, Chichery, Coulange-sur-Yonne, Cravant, Girolles, Joigny, Mâlay-le-Vicomte, Noyers, Saint-Florentin, Sens, Vézelay, Villeneuve-l'Archevêque et Villeneuve-le-Roi tenaient pour la Ligue. Pour l'année 1594, la liste suivante, écrite par une main contemporaine, indique la force des royalistes et des ligueurs dans l'Auxerrois et dans les pays environnants ; elle est fournie par le manuscrit de Mesmes, N° 8981, conservé à la bibliothèque impériale :

17,

Villes et autres places que tiennent en France le roy d'un costé et la ligue d'un autre. 1594, 25 février.

LE ROY.	LA LIGUE.
Montereau-faut-Yone.	Sens.
Chaours.	Troyes.
Hervi.	Villeneuve-le-Roy.
Tonnerre.	Joigny.
Chasteau-Villain.	Vézelay.
Flavigny.	Saint-Florentin.
Montréal.	Chablis.
Diges.	Brion-l'Archevêque
Coulange-sur-Yonne.	Auxerre.
	Viteau.
	Epoisses.
	Avalon.
	Cravan.
	Mailli.

(2) *Procès-verbaux des Etats généraux* de 1593, p. 789-791.

(3) *Procès-verbaux des Etats généraux*, p. 395.

Vincent, put arriver le 29 janvier à Paris ; il prit séance le 4 février (1).

Sur ces entrefaites, l'évêque Amyot mourut (6 février) et un mois après « les brigues estoient si grandes qu'on avoit compté vingt-quatre poursuivans l'evesché d'Auxerre (2), » et ce n'est pas seulement l'historien Pierre Matthieu qui le dit (3), mais l'évêque de Senlis qui l'affirma, le 7 mars, dans une des séances des Etats-généraux (4).

Le diocèse resta sept ou huit ans sans évêque ; la cour de Rome se refusait à expédier les bulles aux prélats nommés par Henri IV et les prélats nommés ne consentaient pas à se charger de l'administration d'un diocèse dont la plupart des propriétés avaient été détruites pendant les guerres civiles (5).

Le désordre était donc extrême dans l'Auxerrois. Vers la fin de l'année précédente, la compagnie du capitaine La Rivière (6) avait été envoyée en garnison à Auxerre (7), la ville avait levé une compagnie de cinquante chevaux (8), et pouvait en outre disposer de quelque artillerie, elle ne manquait pas d'ailleurs de munitions, mais ces forces étaient insuffisantes pour réduire les châteaux et les forteresses occupées par les rebelles. Le lieutenant-général de l'Union, qui avait été en Picardie recevoir les troupes conduites par le comte de Mansfeld n'avait ni le loisir ni la possibilité d'envoyer des secours aux Auxerrois ; ils en demandèrent au vicomte de Tavannes, à qui le duc de Mayenne avait conféré le titre de lieutenant-général en Bourgogne, à la place du baron de Sennecey, dont la fidélité à la Ligue était devenu suspecte (9). Les se-

(1) *Procès-verbaux des États-généraux*, p. 25.

(2) Parmi lesquels il faut compter l'abbé Jeannin, dont Lebeuf ne parle pas. Bibl. imp., Ms. Delamare, N° 10396

6

(3) *Histoire de Henri IV*, t. II, p. 131 : in-f°, 1631.

(4) *Procès-verbaux des États-généraux*, p. 399.

(5) Lebeuf, *Mém. concern. l'hist. civile et eccl. d'Auxerre*, t. I, p. 644.

(6) Charles Bollier ; il avait été un des garants de la somme que le duc de Nevers dut payer au duc de Mayenne, lorsque cette ville capitula au mois d'avril 1591. Bibl. imp. Ms. de Mesmes, N° 8931

8

(7) Lebeuf, t. II, p. 421.

(8) 1593, 15 janvier. Archives de l'Yonne, carton 60.

(9) La Cuisine, *Le Parlement de Bourgogne*, t. II, p. 21.

cours étaient impatiemment attendus (4), lorsque le jeune duc de Guise traversa la vallée d'Aillant ; il revenait du Berry où il avait été avec M. de la Châtre, au secours de Déols (2) et se rendait en Champagne. Le gouvernement de cette province que le duc de Mayenne lui avait donné, lui était contesté par le duc de Nevers, qui en avait pris possession, le 7 novembre 1590, au nom de Henri IV (3).

Le duc de Guise était à Joigny le 9 mars, il y trouvait les finances du parti de la Ligue dans le plus déplorable état aucune recette n'était effectuée par le trésorier de l'ordinaire et de l'extraordinaire des guerres (4) ; il avait avec lui quatre régiments d'infanterie et 300 ou 400 chevaux. Il fut bientôt rejoint par le régiment de M. de Beaujeu, seigneur de Jauges capitaine ligueur, qui, au mois de juillet 1589, s'était distingué au siège d'Annay (5) et qui devint plus tard gouverneur de Briennon-l'Archevêque (6). Ces troupes avaient trouvé sur leur chemin une certaine résistance ; quelques places fortifiées, Neuilly entr'autres, avaient refusé d'ouvrir leurs portes. Le duc de Guise écrivit alors à MM. de Clinchamp, de la Rochette, d'Ailleville, etc., de venir le trouver ou de lui envoyer des renforts et il invita le prince de Joinville à tenir l'artillerie prête à partir ; en attendant il s'empara de Champlay ; et le 40 mars, il vint mettre le siège devant Neuilly (7). Il avait fait venir de Sens deux petites pièces d'artillerie et emprunté aux Auxerrois deux canons qu'ils venaient de faire fondre « sur l'assurance qu'il leur donna de les dégager de plusieurs « forts qui étaient autour d'eux et les tourmentaient beaucoup. » Peut-être même, avant d'aller à Joigny était-il venu lui-même à Auxerre (8).

(4) Ms. Delamare, N° 10396

6

(2) *Procès-verbaux des Etats-généraux*, p. 54.

(3) Ms. de Mesmes, N° 8931

7

(4) Idem, N° 8931

11

(5) Lebeuf, t. II, p. 444.

(6) Ms. de Mesmes, 8931

12

(7) Ms. de Mesmes, N° 8931

11

(8) Voir ci-après Appendice, 1.

Les royalistes ne demeuraient pas inactifs ; sous la conduite de MM. de Tannerre et de Champlivaut, ils harcelaient sans cesse les soldats du duc de Guise. Henri IV avait, le 24 mars 1592, donné à Champlivaut le commandement de divers points en Champagne et dans l'Orléanais (1) et ce capitaine avait établi le centre de son petit gouvernement à Saint-Julien-du-Sault, où les membres du siège présidial de Sens et les élus de Sens et de Joigny, ceux du moins qui étaient fidèles à la cause royale, avaient transporté le siège de leur juridiction. Le bureau des tailles était établi à St-Julien et le produit des recettes versé entre les mains de Champlivaut ou de ses officiers (2). La garde de la ville avait d'abord été confiée avec vingt arquebusiers à cheval à M. de Vaufourrant (3), qui jusqu'à l'arrivée de Champlivaut, était parvenu à repousser avec succès les attaques successives des ligueurs de Sens, de Ville-neuve-le-Roi, de Joigny, d'Auxerre et de Châteaurenard (4). Champlivaut ayant affaire à des adversaires plus redoutables, commença par demander du secours à M. de Champlemy, lieutenant du duc de Nevers à Clamecy (5), mais ses soldats furent bientôt sur les dents, comme il l'écrivait lui-même le 24 mars (6). Deux jours auparavant, le duc de Guise avait mis le siège devant Esnon (7) ; le capitaine ligueur Belan était venu au commencement du mois attaquer cette place, mais il avait été obligé de se retirer devant la compagnie des gens d'armes de M. des Cars, envoyée par le marquis de Praslin (8). La garde du château d'Esnon avait été donnée par le maréchal d'Aumont (9) à un capitaine gascon, nommé d'Aspesse ou d'Espesse.

Celui-ci, qu'il ne voulût pas ou qu'il ne pût pas se défendre, promit de faire sa soumission le 28 mars, si d'ici là il n'était pas secouru et il donna comme ôtage son neveu au

(1) *Archives de Joursanvault*, N° 247

(2) *Bibl. imp.*, Ms. Béthune, N° 9541, f° 51.

(3) Ou Vaufourraut.

(4) Ms. Béthune, N° 9541, f° 18.

(5) *Idem*, f° 51.

(6) *Idem*, N° 9534, f° 100.

(7) Ms. Béthune, N° 9534, f° 100.

(8) *Idem*, N° 9113, f° 31.

(9) Probablement au mois d'avril 1592, lorsque ce maréchal mit les garnisons à Toucy, Leugny et Coulange-sur-Yonne. *Bibl. imp.* collection Fontette, XXXVIII.

duc de Guise (1) qui alla (26-27 mars) attendre à Briennon l'Archevêque l'effet de ses promesses. Au terme convenu, d'Espesse capitula et se retira à Courgenay, d'où il se disposait, au mois de juillet, à retourner dans son pays, n'ayant pu se faire pardonner par le duc de Nevers la reddition d'Esnon (2).

Le duc de Nevers, informé (3) des projets du duc de Guise par des lettres interceptées, fit rassembler ses troupes à Pougy-sur-Aube, le 30 mars (4), et se dirigea sur Esnon ; il pensait trouver dans les environs le duc de Guise qui, ce jour même, était à Auxerre où il avait ramené l'artillerie et d'où il écrivait au gouverneur de Merry-sur-Seine pour lui donner rendez-vous à Vitry-le-Français (5).

La marche du duc de Guise avait laissé les capitaines royalistes de la Champagne dans la plus grande incertitude sur l'itinéraire qu'il se proposait de suivre. Le marquis de Praslin (6), dont le quartier général était à Chaource, à quelques lieues de Briennon, avait cru que l'intention du duc, en entrant dans l'Auxerrois, était de passer par Tonnerre pour gagner la Champagne, au lieu de suivre la route directe de Saint-Florentin, place forte occupée alors par les ligueurs ; il se tenait donc en observation à Chaource à égale distance de ces deux villes, et réclamait du secours et de l'argent. Le comte de Clermont, pour se conformer aux ordres du duc de Nevers, avait, au commencement de mars, quitté Tonnerre, s'était rendu à Bar-sur-Seine par Laignes et par Molesmes et avait poussé jusqu'à Vendevre (7) ; là, ayant reçu de nouvelles instructions, il était retourné à Tonnerre, où il n'avait sous ses ordres qu'une faible garnison,

(1) Ms. de Mesmes, N° 8931

(2) Ms. Béthune. N° 9114, f° 10.

(3) Voir ci-après Appendice, II.

(4) Idem, IV.

(5) Le duc de Guise était encore à Auxerre, le 1 avril. Ms. Béthune, N° 9541, f° 3 et 6.

(6) Charles de Choiseuil ; il s'était fait remarquer au siège de Sens en 1590, et avait été pourvu par Henri IV de la charge de capitaine de la première compagnie française des gardes du corps, vacante par la mort du comte de Clermont d'Entragues. Pinard, *Chronologie historique et militaire*, t. II, p. 429-433.

(7) Ms. Béthune, N° 9128, f° 35.

sans solde depuis quatre mois, comme les garnisons des environs (1).

Les royalistes étaient, on le comprend, d'autant plus mal informés des projets et des mouvements des ennemis qu'ils étaient plus éloignés du théâtre des opérations ; ainsi, le 26 mars, des Cars, à Mussy-l'Evêque, tenait pour un fait accompli l'investissement de Tonnerre par le duc de Guise, qui attendait ce-jour là même, écrivait des Cars au duc de Nevers, l'artillerie pour commencer le siège (2).

Le lendemain du jour où le duc de Guise était arrivé à Auxerre, le duc de Nevers se trouvait à Chaource (31 mars) ; il en partit de grand matin, dans l'espérance de barrer le passage à son ennemi, dans le cas où il aurait pris la route de Troyes par Saint-Florentin ; mais le duc de Guise, qui paraissait vouloir éviter une rencontre, se dirigea, le 4^{er} avril, sur Chablis.

Le duc de Nevers apprit à dix heures du matin ce changement d'itinéraire ; tournant à gauche, il descendit dans la vallée de l'Armançon et alla prendre position entre Saint-Florentin et Tonnerre, il assura ses communications avec Ervy afin de s'y porter de suite, si le duc de Guise prenait la route de Saint-Florentin ; dans le cas contraire, il était également à portée de son ennemi. Il reçut en même temps des lettres qui lui annonçaient l'arrivée à Chablis du duc de Guise, avec de l'infanterie et de la cavalerie, mais sans canon. Le fait était certain, et donnait lieu à bien des suppositions : Rochefort la Croisette écrivait de Tonnerre, le 2 avril, que ce jour-là le duc de Guise devait, après avoir fait sa jonction avec le baron de Viteaux, partir de Chablis pour Saint-Florentin, et qu'il manifestait le désir de se rencontrer avec le duc de Nevers ; les nouvelles données par le comte de Lermont étaient bonnes, la ville de Tonnerre se disposait à se défendre, « nous ne ferons pas comme à Esnon, » disait-il (3).

Le duc de Nevers prit donc la route de Chablis et le 3 avril il s'établit à Dyé, que le duc de Guise avait le projet de faire escalader, s'il fallait du moins en croire une dépêche des chevins de Tonnerre (4) ; il avait avec lui environ douze

(1) Ms. Béthune, N° 9122, f° 116.

(2) Idem, N° 9113, f° 154.

(3) Idem, N° 9532, f° 97.

(4) Idem, N° 9541, f° 41.

cents hommes de pied, sept cents cuirasses et trois cents arquebusiers à cheval. Le soir même, il envoya des hommes de guet autour de Chablis pour s'assurer que le duc de Guise ne délogeait pas. Ces éclaireurs revinrent le lendemain matin et ayant rapporté qu'ils n'avaient pas entendu dans la ville sonner le boute-selle, le duc de Nevers fit rassembler ses troupes dans une petite plaine près de Chablis, et, sur les dix heures, il les rangea en bataille. Il plaça à l'aile droite le comte de Tonnerre avec M. de Rochefort la Croisette et M. de Praslin, une partie de la compagnie du baron de Plancy et quelques arquebusiers à cheval, flanqués d'un fort beau détachement de cuirassiers tiré des garnisons de Chaource, d'Ervy et de Saint-Phal : il prit son poste au centre avec la compagnie du duc de Rethelois, son fils, cinquante arquebusiers de ses gardes et le régiment de M. de Loudieu ; M. de Luxembourg (1), qui n'avait pas sous ses ordres sa compagnie, avait demandé au duc de Nevers et en avait obtenu l'autorisation de combattre à ses côtés, il était chargé du commandement en chef de la cavalerie. Les deux couleuvrines que le duc avait amenées de Châlons-sur-Marne occupaient l'aile gauche avec le régiment de Champagne et les compagnies du baron d'Aix, de M. de Cypierre et de plusieurs autres capitaines. M. de Cypierre avait fait la plus extrême diligence pour se rendre sur le terrain ; le 31 mars il était parti de Mussy-sur-Seine, avait été logé à Bagnaux-la-Fosse au-delà des Riceys et la veille (2 avril) il était arrivé à Tanlay (2).

Le duc de Nevers marchant en tête et « faisant l'estat de mareschal de camp » fit avancer ses troupes dans cet ordre et, à deux heures de l'après midi, les arrêta à sept ou huit cents pas de Chablis, sur une hauteur, où il espérait que le duc de Guise viendrait l'attaquer. Celui-ci, averti de la marche du duc de Nevers, avait eu le temps de faire venir à Chablis la cavalerie des villages où elle était cantonnée ; il posta un escadron sur la rive droite du Serain et garda son infanterie dans les faubourgs où elle était protégée par la rivière et avait à dos les murs de la ville. Le duc de Nevers voyant que son adversaire se tenait sur la défensive, donna à

(1) Sans doute Charles de Luxembourg, comte de Brienne, mort en 1608.

(2) Ms. Béthune, N° 9541, f° 37 et 62.

M. de Saint-Etienne l'ordre d'attaquer avec les *coureurs*, appuyés par cent arquebusiers du régiment de Champagne, et par les volontaires, parmi lesquels M. de Vaubecourt eut occasion de se signaler. Saint-Etienne chargea si rudement la cavalerie ennemie qu'il l'obligea à repasser l'eau et à rentrer dans les faubourgs, pendant que M. de Loudieu délogait une centaine d'arquebusiers masqués par les saules, dont les bords de la rivière étaient plantés. Le duc de Nevers fit alors braquer contre les faubourgs ses deux coulevrines, dont les décharges atteignirent des cavaliers à côté du duc de Guise, qui fut forcé avec sa cavalerie de se mettre à l'abri derrière les murailles de la ville. Il était alors de quatre à cinq heures du soir, d'où impossibilité de se rendre maître de la place avant la nuit ; le duc de Nevers n'avait pas d'ailleurs de matériel de siège, il se contenta d'envoyer à toute volée une décharge d'artillerie « au travers de la ville pour saluer « ceux de dedans, aussy bien qu'avoient esté ceux de dehors, » et donna l'ordre du départ, restant à l'arrière-garde avec MM. de Tonnerre et Praslin, et prêt à faire volte face, si l'ennemi avait tenté de les poursuivre.

Le soir même ces troupes étaient revenues au campement de Dyé.

Comme, pendant le combat, le baron d'Huxelles avait crié d'un côté de la rivière à l'autre au comte de Tonnerre que le duc de Guise irait le lendemain offrir la bataille au duc de Nevers, ce dernier passa la journée du 5 à Dyé, où il attendait la compagnie de M. de Luxembourg, conduite par le baron de Saint-Rémy avec cent arquebusiers de la garnison de Châteauvillain, le marquis de Mirebeau et la compagnie de M. de Vaugrenan. Le soir, le duc de Guise, après avoir installé l'infanterie à Chablis, se rendit à Auxerre avec sa cavalerie.

Le 7 avril il séjournait encore dans cette ville et répondait aux dépêches en date du 17 mars, qu'il avait reçues des Etats-généraux : tout en annonçant son désir de venir à Paris, il ne dissimulait pas que son retour serait encore différé de quelques jours « sur l'espérance d'un combat qui se présentait avec le duc de Nevers. Je vous supplie très-humblement, écrivait-il aux Etats-généraux, de me donner ce loisir et me permettre d'attendre mes amis que j'ai appelez

(1) Ms. Béthune, N° 9119, f° 91.

« pour un si honorable subject (1). » Mais au lieu d'aller à la rencontre du duc de Nevers, il partit pour Troyes, en passant par Villeneuve-l'Archevêque et Villemaur, il réduisit les places de Saint-Just (2) et de Marsilly (3) vers le milieu d'avril; il s'empara ensuite du château de l'Epine entre Vitry-sur-Marne et Châlons (4) et, le 25 avril, il fit son entrée à Rheims où l'attendait le duc de Mayenne, qui y avait convoqué les membres de la maison de Lorraine (5).

De son côté le duc de Nevers ne songeait pas plus à poursuivre le duc de Guise que celui-ci ne désirait le rencontrer.

Le soir même du jour où ce dernier avait quitté Chablis, on en était informé au camp de Dyé et le duc de Nevers avait alors renvoyé dans leurs garnisons respectives les capitaines royalistes qui étaient venus le rejoindre; de sa personne il avait gagné la vallée de l'Armançon, et après deux jours d'investissement, il fit occuper Ancy-le-Serveux que la garnison royaliste avait abandonné quelques jours auparavant (6), il prit ensuite la route du Nivernais. Le 15 avril, ses troupes investirent, près d'Andries, la Maison-Fort, d'où les ligueurs inquiétaient tout le voisinage et il vint lui-même commencer le siège le lendemain, avec cinq canons et deux couleuvrines. La Maison-Fort capitula le 23 avril. Pendant ce siège il s'était rendu à Saint-Amand en Puisaye (21 avril) d'où il écrivit au roi Henri IV pour lui rendre compte de l'expédition qu'il venait de faire. Il attendait, avant d'entrer de nouveau en campagne, l'artillerie que le maréchal d'Aumont avait laissée l'année précédente en Bourbonnais, et qui lui était indispensable pour continuer en Champagne les opérations interrompues par son départ de Chablis (7).

Les capitaines, congédiés par le duc de Nevers, retournèrent à leurs anciens cantonnements: M. de Praslin, après être demeuré un ou deux jours à Collan (8) était à Chaource

(1) *Procès-verbaux des Etats-généraux*, p. 155-156.

(2) Dans le département de la Marne, entre l'Aube et la Seine.

(3) Sur l'Aube, à peu de distance de Saint-Just, même département.

(4) *Procès-verbaux des Etats-généraux*, p. 171.

(5) Bouillé, *histoire des ducs de Guise*, t. IV, p. 159.

(6) Ms. Béthune, N° 9119, f° 91.

(7) Ms. Béthune, N° 9531, f° 79.

(8) Ms. Béthune, N° 9119, f° 33.

le 14 avril et M. de Luxembourg le 12 à Artonnay (1). M. de Cypierre était rentré en Bourgogne par Senailly et il avait délogé les ligueurs de Quincerot et de la Maison-Rouge. Il alla ensuite à Semur chercher des ouvriers pour démolir le fort de Quincerot et des soldats pour occuper la Maison-Rouge. Cette place n'était pas sans importance parce que de là on pouvait inquiéter Montbard « et faire payer les tailles (2). »

M. de Cypierre agissait de concert avec M. de Ragny, qui occupait l'Isle-sur-Serain et Montréal où il avait son artillerie (3).

Le parlement royaliste de Flavigny avait transporté le bailliage d'Avallon à Montréal, et Ragny y protégeait les officiers de justice, qui avaient embrassé la cause d'Henri IV, comme Champlivaut à Saint-Julien-du-Sault protégeait ceux de Sens et de Joigny ; mais il n'était parvenu à soumettre ni Avallon, ni le château de Joux, ni Sermizelles dont les habitants refusaient de reconnaître son autorité et ne voulaient pas payer la taille (4).

Cependant assuré de la tranquillité de l'Avallonnais, il se disposa le 14 mai à aller avec M. de Tonnerre rejoindre à Semur M. de Cypierre (5).

A Chatel-Censoir, le capitaine royaliste Tajan tenait bon, malgré le mauvais vouloir des habitants (6).

Sur les limites de la Champagne, le capitaine La Mothe, commandant pour la Ligue à Pont-sur-Seine, était venu s'établir à Saint-Florentin, dont les habitants, quoique ligueurs, ne voyaient pas sans méfiance leur gouverneur se disposer à bâtir une forteresse qui aurait dominé les faubourgs de la ville mais à la suite d'une discussion fort vive avec le gouverneur qu'il avait même menacé de son épée, La Mothe avait été obligé de se retirer à Venisy avec 20 chevaux (7).

Une garnison royaliste, sous les ordres du capitaine Desouche, était fixée à Dixmont (8), et Givry avait logé aux

(1) Idem, N° 9541, f°s 21-22.

(2) Ms. Béthune, N° 9541, f° 63.

(3) Idem f° 124.

(4) 14 mai. Ms. Béthune, N° 9119, f° 59.

(5) Ms. Béthune, N° 9541, f° 143.

(6) Ms. Béthune, N° 9541, f° 127.

(7) Idem, f° 134.

(8) Idem, N° 9121, f° 57.

Sièges les soldats blessés de sa compagnie (1), comme deux ans auparavant il les avait laissés à Rigny où ils avaient reçu de la part des habitants les soins les plus empressés (2).

Dans l'Auxerrois proprement dit, le passage du duc de Guise, on n'en saurait douter, avait relevé un peu les affaires de la Ligue et l'abbé Lebeuf (3) ne mentionne que Petri Lennaud, comme donnant alors quelque inquiétude aux ligueurs. Ce capitaine royaliste, en garnison à Saint-Maurice, avait été gratifié par Henri IV du domaine de Chichery, propriété du chapitre, de même que ce prince avait donné à Montigny l'abbaye des Roches, dont le titulaire, M. de Bourneaux, avait embrassé le parti de l'Union.

Le duc de Nevers était à peine parti que les élus des Etats de Bourgogne, réunis à Semur, lui envoyèrent une adresse pour le prier de les aider à repousser de l'Auxois les troupes de la Ligue qui se préparaient à y entrer; ils insistaient sur l'avantage qu'il y avait pour la cause royale à ce que la Bourgogne, la Champagne et le Nivernais agissent de concert; ils promettaient un contingent de 500 chevaux et deux à trois cents hommes de pied, 5 canons, deux petites pièces d'artillerie et des munitions. MM. de Tavannes, de Cypierre, de Ragny, de Mirebeau et de Vaugrenan, chacun avec sa compagnie d'ordonnance, étaient prêts à aller au rendez-vous, qui serait assigné par le duc de Nevers (4). Ces préparatifs ne paraissaient pas inutiles; trois semaines n'étaient pas écoulées que les ennemis étaient à quatre ou cinq lieues de Tonnerre; MM. de Clermont et Rochefort la Croisette y faisaient, il est vrai, bonne contenance (5), mais il ne leur avait pas été possible de porter secours à Dannemoine, dont les ligueurs s'étaient rendus maîtres le 26 mai (6) et qu'ils occupaient encore au commencement de juillet, lorsque le duc de Nevers revint dans le Tonnerrois; il était à Tonnerre le 10 (7) et fit capituler Dannemoine le 12 (8). La garnison, sous les

(1) Ms. Béthune, N° 9105, f° 115.

(2) Idem, N° 9120 f° 30.

(3) T. II, p. 421-422.

(4) Ms. Béthune, n° 9135, f° 132.

(5) Idem, N° 9113, f° 42.

(6) Idem, N° 9120, f° 59.

(7) Idem, N° 9106, f° 56.

(8) L'acte original de la capitulation, signé par le duc de Nevers et par Bontigny, est conservé à la Bibliothèque impériale, (Ms. de Mesmes,

ordres de Malvoisines et de Bontigny ou Boutigny, en sortit avec un sauf-conduit jusqu'à Chablis, et MM. de Ragny et de Rochefort en prirent possession au nom de Henri IV (4).

Quinze jours auparavant, vers le 25 juin, une partie des garnisons que la Ligue entretenait à Sens, à La Chapelle-sur-**Oreuse** et à Villemaur-en-Othe, furent convoquées à Troyes; **Henri IV** en profita pour mander auprès de lui MM. de Champlivaut et de Givry (2); il avait déjà déclaré qu'il n'avait, en fait de religion « aucune opiniâtreté et qu'il étoit prêt à recevoir toute bonne instruction (3). »

Résolu à prouver la sincérité de la disposition qu'il avait manifestée de rentrer dans le giron de l'église, **Henri IV** réunit (fin juillet) à Mantes plusieurs évêques et docteurs, et eut avec eux un entretien de plusieurs heures, à la suite duquel, le 25 juillet, il alla faire à Saint-Denis abjuration, entre les mains de l'archevêque de Bourges.

La conversion de **Henri IV** devait singulièrement changer l'état des choses en France, elle fut immédiatement suivie d'une trêve générale, publiée le 4^{er} août à Auxerre (4); le lendemain, 2 août, le député de cette ville aux états généraux quitta Paris pour retourner dans son pays (5). Les ligueurs possédaient alors Nolon près de Sens, Sens, Villeneuve-le-Roi et Joigny; Briennon, Venizy, Saint-Florentin, Neuvy-Sautour; Seignelay et Auxerre; Mailly-le-Château, Chablis, Noyers et Avallon (6).

Comte LÉON DE BASTARD.

N° 8931); on lit au dos, peut-être de la main du duc de Nevers :

12

« Capitulation de Danemoine du lundy 12 juillet 1593, laquelle fust hastivement accordée, comme ilz le voulurent, parce que n'ayant que deux petits canons et deux bastardes, l'un des canons se creva du tout au premier coup qu'il tira, tellement que s'ils ne se fussent rendus il m'eust fallu lever le siège. »

(1) Ms. de Mesmes, n° 8931.

12

(2) Ms. Béthune, N° 9120, f° 107.

(3) Pierre Matthieu, t. II, p. 124.

(4) Lebeuf, t. II, p. 422.

(5) *Procès-verbaux des Etats-généraux*, p. 333.

(6) Voir ci-après Appendice, IV.

APPENDICE.

I.

LETTRE DU COMTE DE CLERMONT

AU DUC DE NEVERS.

(1593, 11 mars.)

Monseigneur,

Il m'a semblé estre nécessaire et que vous auriés agréable de savoir l'état en quoi nous sommes en ce país, qui est tel que Monsieur de Guise est arivé à Auxerre, où il assemble tous ses serviteurs pour attaquer ceste ville à laquelle, pourvu que je sois secouru, je i met-trai tel ordre que vous en recevrez contentement. Attendant réponse de vous, Monseigneur, et que j'aie de vos nouvelles, je ferai ce que je pourai, qui est fort peu de chose, s'il ne vous plaist de nous secou-rir, ce que j'espère que tous vos serviteurs recevront de vous, et moi particulièrement, qui, après vous avoir assuré encores un coup de mon fidelle service, vous baiserait très-humblement les mains et suplierai Dieu,

Monseigneur,

Vous donnez ce que vous désirés. De Tonnerre, ce unsiesme mars.

Votré très-humble et très-
obéissant serviteur,

CLERMONT.

(Bibliothèque Impériale, ms. Béthune, n° 9123, f° 42.)

II.

LETTRE ÉCRITE DE DYÉ,

CONCERNANT LE COMBAT LIVRÉ, PRÈS DE CHABLIS, PAR LE DUC DE NEVERS

AU DUC DE GUISE.

(1593, 3 avril.)

Monsieur,

Pour satisfaire au commandement qu'il vous a pleu de me faire, au partir d'auprès de vous, de vous advertir de ce qui se passeroit en ce voiage digne d'estre représenté devant voz yeux, j'ay estimé que n'aurez désagréable d'entendre ce qui c'est passé depuis trois ou quatre jours en çà, à l'avantage de l'auctorité de nostre Roy et pour ce afin de faire venir à ce point, je suis contrainct de prendre un peu plus hault le commencement de ma lettre. Partant, je vous diray que

Monsieur de Guise, estant de retour de son voiage de Berry, emprunta des habitans d'Auxerre les deux canons qu'ilz ont fait fondre, sur l'assurance qu'il leur donna deles dégager de plusieurs fortz qui sont autour d'eulx qui les tourmentent beaucoup et s'estant adressé à un chasteau nommé Esnon, proche de Brinon, un nommé Despesses, qui en estoit cappitaine, ayant esté sommé, se rendit aussy tost sans veoir le canon et considérer qu'il n'y avoit que deux canons et deux petites pièces, venues de Sens, qui ne pouvoient luy faire aultant de brèche qu'il en boucheroit et qui pis est, pour couvrir sa poltronnerie au dommage de la réputation et auctorité du Roy, il capitula, le mercredy XXIII^e mars, si, dans dimanche XXVIII^e l'on ne faisoit lever le siège à Monsieur de Guise dudict Esnon, qu'il luy rendroit la place tous ses armes, chevaux et bagues sauves, car il scavoit bien que Monsieur Dinteville estoit à Langres, que Monseigneur de Nevers estoit allé à la Cassine et Donchery pour donner ordre aux affaires de ce costé là, distant de cinquante-cinq lieues dudict Esnon, et que Monsieur de Praslain commandant en ceste contrée de la Champagne, en l'absence de mesdicts seigneurs de Nevers et Dinteville, n'avoit pas forces assez bastantes pour se mettre en campagne et paroistre pardevant mondict sieur de Guise, parquoy il ne devoit aucunement obliger l'auctorité du Roy à le secourir dans quatre jours, s'il n'estoit asseuré que l'on le peult faire. Or, ayant mondict Seigneur de Nevers esté adverty de l'armée que mondict sieur de Guise avoit dressée et du progres qu'il prétendoit faire en ce pais, estant recherché par les principaux serviteurs du Roy de les vouloir assister pour luy empescher ses desseings, il se résolut de s'y acheminer. Ce que scachant mondict sieur de Guise, il se contenta de la prise dudict Esnon, sans vouloir mettre au hazard lesdicts deux canons que Messieurs d'Auxerre luy avoient prestez avec bonne caution de les leur rendre, et aussy tost que le dimanche au soir il eust entre ses mains ledict chasteau d'Esnon, il fit partir lesdicts deux canons pour les emmener à Auxerre, où luy mesme s'y en alla et y demeura jusques au mercredy qu'il en partit et vint coucher à Chably, distant de quatre bonnes lieues dudict Auxerre.

Pendant les quatre jours qu'il demeura au siège dudict Esnon il escrivit à aucuns ses amis et serviteurs de le venir assister, parce qu'il actendoit Messieurs les ducs de Nevers et Bouillon et Monsieur Dinteville, en intention de luy faire lever le siège, ce qu'il n'estoit résolu de faire, ains les bien battre s'ilz venoient. Ces lectres là furent apportées à mondict Seigneur de Nevers, qui jugea estre nécessaire pour soutenir l'auctorité du Roy de donner occasion à mondict sieur de Guise d'effectuer la proposition qu'il avoit faite à un chascun de le vouloir combatre, encore que mesdits sieurs de Bouillon et Dinteville ne fussent avec luy, ainsy que mondict sieur de Guise escrivoit à un chascun, et pour ce, s'avanceant tant qu'il peust à grandes journées il arriva à Chaource le mercredy dernier jour de Mars, où il reçeut avis que mondict sieur de Guise devoit s'en retourner à Troyes le joudy en suivant; ce qu'il le fit partir de grand matin pour le rencontrer au passage. Mais, comme il est aisé à cognoistre par ce qui s'en est ensuiivy le jour d'hier, estant adverty de l'acheminement de mondict seigneur de Nevers en ces quartiers et ne se sentant assez fort pour donner la bataille qu'il avoit asseuré de donner à son armée, il se retira d'Auxerre audict Chably ledict mercredy, au lieu de s'en

aller à Saint-Florentin pour de là passer le jedy à Troyes. De quoy estant mondiet seigneur de Nevers adverty sur les dix heures il fit retourner chacun en son quartier, et, le lendemain matin il partit de bonne heure et s'en alla loger au long de la rivière d'Armançon entre Saint-Florentin et Tonnerre, en intention que si mondiet sieur de Guise prenoit le chemin de Saint-Florentin pour aller à Troyes : prendre à la traverse par Hervy, si aussy il ne bougeoit dudict Chably, faire passer ses gens de guerre par dessus le pont de Tonnerre et se loger à deux lieus près dudict Chably, comme il fit le samedi troysiesme de ce mois. ayant entendu que mondiet sieur de Guise s'estoit arresté audict Chably avec son armée, laquelle il avoit logée à deux bourgades qui sont par de là la rivière dudict Chably.

Et comme il fut asseuré le soir dudict samedi que mondiet sieur de Guise estoit encores à Chably, il envoya gens au guet toute la nuit autour dudict Chably, pour scavoir si mondiet sieur de Guise ne deslogoit point le dimanche matin, parce qu'il estoit résolu de ne perdre point l'occasion de luy présenter la bataille, pour luy donner moyen d'effectuer le désir qu'il disoit avoir de parvenir à une telle journée et estant adverty que le matin il n'avoit point esté sonné boutte selle il jugea que mondiet sieur de Guise ne deslogoit point ce jour là ; ce qui fut cause de donner le rendez vous à toute la cavallerie et infanterie à une plaine proche dudict Chably entre dix et onze heures, où estant chacun arrivé, il les renga en fort bel ordre, ayant mis à la teste de main droiete Monsieur le comte de Tonnerre avec Monsieur de Rochefort laCroisette, gouverneur de la ville de Tonnerre, et partie de la compagnie de Monsieur le baron de Plancy, qu'il avoit envoyée à mondiet seigneur de Nevers et pareillement le cappitaine Malval et quelques aultres arquebuziers à cheval et derrière luy Monsieur de Praslain, avec un fort beau bataillon de cuirasses des garnisons de Chaource, d'Hervy et Saint-Falle et Rosné, et des sieurs de Chauvigny, de Saint Jehan et La Planche et pareillement les compagnies des sieurs de Villeneuve et de Chevroches ; et à costé gauche dudict bataillon, mais un peu plus en arrière, estoit le régiment de gens de pied de Monsieur de Loudieu et quelques compagnies du sieur de Viapre avec le cappitaine Jacques ; et, tout au costé dudict régiment, mondiet seigneur de Nevers avoit pris sa place, avec la compagnie de Monsieur le duc de Réthelois, son fils, et celles de Messieurs de Thomassin, Vaubecourt et Remilly, ayan toutesfois placé les cinquante arquebuziers à cheval de ses gardes à sa main droiete, entre ledict regiment et luy, conduicts par le sieur de Vaubecourt, le jeune cornette d'icoulx : Monsieur de Luxembourg, n'ayant pas encores peu recouvrer sa compagnie de gens d'armes que Monsieur le baron de Saint-Rémy doit amener dans deux jours, a désiré de demeurer près de mondiet seigneur de Nevers et combattre coste à coste de luy, de quoy mondiet seigneur de Nevers en a reçu beaucoup du contentement, parce qu'estant contrainct d'aller ordinairement de çà et de là pour faire entretenir l'ordre et rang de la bataille, il laissa l'entière disposition à mondiet seigneur de Luxembourg de commander ausdicts escadrons de cavallerie ; à costé dudict escadron de mondiet seigneur de Nevers estoit le régiment de Champagne, avec quelques soldats qu'il avoit tirés de la garnison d'Espèrenay ; et à la main gauche dudict régiment estoient deux coulevrines bastardes, que mondiet Seigneur avoit amené de Chaalons, pour luy

servir en semblable occasion, et à la gauche de ladicté artillerie estoit le régiment du sieur Du Castel, qui est en garnison en la ville de Chaalons, avec la compagnie de gens de pied, tirée hors de Tonnerre. Au costé gauche dudict régiment estoit Monsieur Sipierre avec Monsieur le baron d'Aix et les compagnies des sieurs Dugars de la garnison de Maubert-Fontaine et Vareuil et le lieutenant de Monsieur de Vignolles, gouverneur d'Espernay, avec grande partie de sa compagnie, qui faisoit un fort beau escadron de gens bien montez et armez. A la gauche dudict sieur de Sipierre, mais plus avant, estoit Monsieur le comte de Croizille avec la troupe qu'il avoit amenée avec luy et le cappitaine Cabanelles, avec sa compagnie d'arquebuziers à cheval, lesquels faisoient la teste du costé gauche, ainsy que Monsieur le comte de Tonnerre faisoit celle du costé droit.

Et, avec cest ordre et un merveilleux courage d'un chascun, mondict seigneur de Nevers les a fait marcher jusques à VII ou VIII^e pas près de la ville, sur un petit hault, puisqu'il ne voioit point que Monsieur de Guise se fust avancé avec son armée pour luy accourir le chemin d'aller jusques à la portée d'un fauconneau de ladicté ville, comme chascun cuidoit qu'il deust faire. Laquelle place de bataille mondict seigneur de Nevers voulut choisir luy mesme et fut trouvée fort propre, hormis qu'elle estoit un peu pressée de ce qu'il eust bien désiré et y arriva à deux heures après midi et trouva que mondict sieur de Guise, estant adverty de sa venue, avoit fait venir sa cavalerie des bourgades circonvoisines où elle estoit logée et fait dresser un bataillon proche de ladicté ville de Chably, mais toutesfois de là la rivière de Serain, qui passe tout contre les portes, et avoit fait sortir les gens de pied hors de la ville, dans certains petitz faulxbourgs qui sont de çà l'eau; et allant mondict seigneur de Nevers au devant de ses escadrons, il les conduisit lui mesme, faisant l'estat de mareschal de camp, jusques au lieu destiné, lequel estant un peu en panchant, les ennemis voyoient non seulement la teste, mais aussy la queue de tous les bataillons et escadrons qu'il faisoit fort beau veoir.

Estant doncq arrivé au lieu destiné, le sieur de Saint-Estienne, qui menoit les coureurs, alla attaquer l'escarmouche avec la cavallerie qui estoit de çà l'eau, soustenue de quelque nombre de gens de pied; lequel mondict seigneur de Nevers fit soustenir de cent arquebuziers du régiment de Champagne; pendant lequel temps aucuns volontaires se desrobèrent pour aller escarmoucher contre le gré toutesfois de mondict seigneur de Nevers, parmy lesquels le sieur de Vaubecourt se coula, où, selon sa manière accoutumée, il fit paroistre sa vaille, car, comme ledict sieur de Saint-Estienne et les susdicts virent l'occasion belle, ils commencèrent à charger si vivement ceux qui escarmouchoient qui leur firent quicter la place et passa toute la cavallerie de là la rivière, en laquelle il s'en est noyé qu'elqu'un; par mesme moyen, nez enfans perduz, ayant commencé un peu à tirer sur les leurs, ilz prindrent advis de se retirer dans lesdicts petits faulxbourgs de sorte que la place estant demeurée vuide de çà l'eau, mondict Seigne Nevers jugea qu'ils n'avoient pas grande envie ce jour là de se battre et ayant apperceu que quelques cent arquebuziers s'estoyent coulez au long d'aucuns saules, qui sont delà ladicté rivière, pour venir tirer sur les nostres, il envoya Monsieur de Loudieu avec cent arquebuziers de son régiment pour les faire desloger, ce qu'il exécuta

fort bien car ilz se retirèrent vers la ville ; et pour donner plaisir à tant de personnages d'honneur et aultres qui l'assistoient, il fit tirer cinq ou six volées de ces deux pièces parmy les troys escadrons de cavallerie, laquelle effrayée de telle salutation se retira à couvert derrière ladicte ville de Chably, ce que voyant mondict seigneur de Nevers, il jugea bien, comme aussy firent ces Messieurs qui sont avec luy, que pour ce jour là ilz n'avoient volonté de se battre. Parquoy ayant fait tirer une volée d'artillerie au travers de la ville pour saluer ceulx de dedans, aussy bien qu'avoient esté ceulx de dehors, il se résolut, estant desjà entre quatre et cinq heures, de se retirer puisqu'il ne voyoit plus que personne se présentast pour le combat, ainsi qu'ilz s'en eslognoient. A ceste cause, il ordonna que chascun tournast visage du costé du logis, gardant le mesme ordre qu'ilz avoient fait à aller vers les ennemis, jusques à une lieue delà où avoit esté le rendu vous et il avoit dressé l'ordre pour la bataille et laissa un peu derrière Messieurs le comte de Tonnerre et de Praslain, près desquelz il voulut luy mesme demeurer, afin que, si les ennemis eussent pris courage de s'avancer pour le venir combattre, pouvoir donner l'ordre requis et nécessaire pour tel effect, mais n'ayant veu personne, qui se mist en devoir de le suivre, estant arrivé audict rendu vous, il licencia chascun, pour s'en retourner en leur quartier, comme ilz firent au paravant que le jour fut failly et se résolu de s'arrester encore ce jour-d'huy en ce mesme lieu, pour donner occasion à mondict sieur de Guise de lui faire la mesme offre de bataille, qui lui a fait le jour d'hier, actendu l'assurance que le sieur baron d'Ussel donna hier à Monsieur le comte de Tonnerre, en parlant à luy, au travers de la rivière, que dans un jour ou deux ilz nous combatroient ; mais jusques à présent, il n'y a pas d'apparence qu'ilz ayent envie d'effectuer le désir qu'ilz ont tesmoigné avoir, lorsqu'ils estoient au siège d'Esson.

Je puis bien vous asseurer que comme lestonnement estoit grand en ceste contrée, auparavant l'arrivée de mondict seigneur de Nevers, parceque scachans qu'ilz estoient à cinquante lieues loing d'eulx, ils ne pensoient jamais qu'en si peu de temps il deust y arriver ; et pour ce, tout aiusy qu'ils s'estoient estonnez auparavant, ils prinrent courage de sa venue et au contraire je vous puis asseurer que les ennemis en ont perdu une bonne partie et si mondict seigneur de Nevers ne fust venu en ces quartiers, chascun juge que les ennemis y eussent fait ce qu'ils eussent voulu, avec un grand préjudice de l'auctorité du Roy.

Nous actendons icy à ce soir la compagnie de Monsieur de Vaugrean, gouverneur de Saint-Jehan de Laune, que l'on dit estre une des plus belles de l'armée, celle de Monsieur de Luxembourg, conduite par Monsieur le baron de Saint-Remy, avec cent arquebuziers de la garnison de Chasteau-Villain, qui doibvent aussy arriver icy dans demain ou apres demain au plus tard. Nous espérons aussy d'avoir bientost Monsieur le marquis de Mirebeau. Toutes lesquelles forces feront perdre l'envie aux ennemis de Sa Majesté de nous attaquer et les feront estre un peu plus retenuz à l'advenir de ne mespriser pas tant l'auctorité de Sadicte Majesté en ceste province et croy de ma part que Messieurs de Troyes et d'Auxerre penseront trois fois auparavant que d'accorder leur canon à mondict sieur de Guise, combien qu'il leur donnast bonne caution de les leur rendre, afin de ne se veoir en peine de contraindre la caution de payer la vaille de

leurs canons, et cependant estre battu par leurs verges mêmes. C'est tout ce que je vous puis dire pour ce coup qui me semble digne de vous advertir.

A Dyé ce lundy cinquesme avril 1595.

La journée est passée, que nous pensions que Monsieur de Guise deust venir rendre la courtoisie de la visite que mondiet seigneur de Nevers luy avoit feste le jour devant, mais au lieu de ce faire il s'en est allé à Auxerre, avec la plus grande partie de sa cavallerie, laquelle mondiet seigneur de Nevers pensoit attraper, mais ayant esté adverty qu'il avoit passé de là la rivière d'Yonne, il a rompu son dessein, et s'est résolu de de changer ce logis très-incomode pour attendre les deux ou trois jours que aucuns de l'armée de mondiet seigneur de Guise dirent à des nostres, la rivière entre deulx, qu'ils seront forçés suffisantes pour venir combatre mondiet seigneur de Nevers.

Je ne veulx obmettre de vous dire que Monsieur de Picpaps a escrit à aucuns principaux qui sont près de mondiet seigneur de Nevers qu'à cause qu'il s'estoit logé en lieu un peu hault tout contre Chably, qu'ils n'avoient peu nous venir combatre; mais l'on luy a faict responce que comme mareschal de camp il devoit choisir de bonne heure la place de bataille de l'armée de mondiet sieur de Guise, qui devoit estre sur ce hault là pour n'estre qu'à quatre cens pas deçà leur ville ce qu'il avoit commodité et loisir de faire parce que nous n'arrivames près de la dicte ville qu'à deux heures après midy, ayans faict les ungs deux lieues et les autres trois pour s'y rendre, au lieu que eulx n'avoient que V^e pas à faire pour s'y ranger les premiers; davantage l'on luy a mandé que s'ils avoient esté paresseux ce jour là de prendre la place de bataille, qu'ils devoient le jour ensuivant faire comme mondiet seigneur de Nevers avoit faict et la venir prendre dans une belle plaine, qui est proche de ce lieu et par là ils eussent fest apparoir avoir esté surpris ce jour là et incommodez par la prise de ladicte place de bataille, puisqu'ils seroient venus le jour ensuivant nous offrir la bataille en plaine campagne; mais ayans veu le chemin contraire pour venir à nous que mondiet sieur de Guise avoit pris, ils ont bien tesmoigné que ce n'avoit pas été la place de bataille advantageous que mondiet seigneur avoit prise près d'eulx, mais la foiblesse qui estoit en eulx qui leur avoit esgardé de se venir à nous.

(Bibliothèque impériale, ms. de Mesmes. n° 8931)

11

III.

1595, mars-avril.

..... Vers la fin du mois de mars 1595, Monseigneur de Guyse, s'estant retourné en Champagne du voyage qu'il avoit faict en Berry, attaqua le chasteau d'Asnon, proche de Brinon, où estoit dedans le cappitaine D'Aspesse, lequel sans veoir le canon cappitula, le XXIII^e

mars, de se rendre, le dimanche XXVIII^e, si dans ce temps là l'on ne faisoit lever le siège que mondict sieur de Guyse avoit mis devant la place qui donna occasion à mondict sieur de Guyse d'escire à plusieurs de l'aller trouver sur l'opinion qu'il disoit avoir que M. de Nevers yroit pour secourir ledit chasteau, chose qui lui eust esté bien malaysée de faire parceque, le jour de la cappitulation, il estoit en sa maison de la Cassine, distant dudit chasteau de cinquante-cinq lieues. Néantmoyns il ne laissa d'user de toute la dilligence à luy possible, non pour secours, luy estant impossible de se faire, mais pour empescher que mondit sieur de Guyse feist autres progrez apprez celui de la prise dudit Asnon. Et pour cest effect assembla ses forces, le mardy XXX^e mars, ès environs de Pougy et de là s'achemina droict audit chasteau, espérant que mondit sieur de Guyse ne se seroit encore guères eslongné d'iceluy. Mais il trouva qu'il avoit déjà ramené à Auxerre les deux canons qu'il en avoit tirez pour la prise dudit Asnon, et que de là il s'en estoit allé à Chably, où mondit sieur de Nevers résolut de l'aller trouver et arriva, le samedi III^e avril, à une petite bourgade, appelée Dyé, distant dudit Chably de deux petites lieues; et le dimanche matin, il assembla les gens de guerre qu'il avoit auprès de luy, qui estoient d'environ XIII^e hommes de pied, VII^e cuirasses et III^e harquebuziers à cheval, et, aprez les avoir rengez en bataille à une lieue près dudit Chably, il s'en alla avec tel ordre, tout contre ledit Chably, offrir le combat à Monseigneur de Guyse, lequel trouva lui estre plus profitable de retenir les gens de pied qu'il avoit dans les faulxbourgs dudit Chably et tirer la cavallerye qu'il avoit de là la rivière du Serain, proche de la dite ville dudit Chably, que non pas de les faire tous passer du costé de mondit sieur de Nevers et se contenta d'envoyer quelques gens de cheval et de pied à l'escarmouche contre ceux de mondit sieur de Nevers, lequel, n'ayant veu venir personne au devant de luy, se mit en bataille, environ une heure apprez midi, sur une colline tout contre ledit Chably, de laquelle il feist descendre quelques compagnyes de gens de pied, pour favoriser les siens qui escarmouchoient avec ceux de mondit sieur de Guyse, lesquelz furent contrainctz de se retirer de ladite rivière, mesmes, estans batuz par deux coullevrines batardes que mondit sieur de Nevers avoit amenées avec lui expressement pour s'en servir au jour de la bataille.

Retirez qu'ilz furent de là l'eau à la faveur de la cavallerye, où estoit mondit sieur de Guyse, mondit sieur de Nevers feit bracquier lesdites deux batardes aux bataillons de ladite cavallerye et tirer quelques coups, l'un desquelz entre autres blessa ung cheval tout contre mondit sieur de Guyse, lequel, considéré le dommage que ladite artillerie pouvait faire à sa cavallerye, la fit retirer derrière ladite ville de Chably à couvert en lieu qu'elle ne la pouvoit offencer. Lors mondit sieur de Nevers, ne voyant point d'apparence que l'on donneroit la bataille ce jour là et qu'il estoit deux heures proche de soleil couchant, apprez avoir demeuré environ quatre heures en bataille, se résolut de se retirer, comme il feist aux mêmes logis desquelz l'on en estoit party. En l'escarmouche qui fut faicte il y fut tué et blessé des hommes et des chevaux beaucoup plus d'un costé que d'autre, ainsi que chacun a secu.

Estant mondit sieur de Nevers arrivé à son logis, il résolut de séjourner le lundy au même lieu, pour donner occasion à mondit sieur

le Guyse de luy venir faire la mesme offre de bataille qu'il lui avoit fait le jour précédant. Pour laquelle occasion les seigneurs et cappitaines, qui estoient avec luy, condescendirent à ce faire, combien qu'ilz feussent très mal logés et réeussent beaucoup d'incommodité pour les vivres ; mais le soir du lundy, mondit sieur de Nevers, ayant esté adverty que ledit jour mondit sieur de Guyse estoit retourné à Auxerre, avec la plus grande partye de sa cavallerye, ayant laissé l'infanterye audit Chably, et par conséquent qu'il s'estoit eslongné de six ou sept lieues et retiré en pays du tout à luy favorable, il jugea que mondit sieur de Guyse n'avoit pour lors forces esgales aux siennes pour le combatre, parce qu'il s'asseuroit bien que, s'yl les eust eues bastantes pour luy offrir le combat, qu'il l'eust fait, le tenant pour ung prince vailleureux et courageux ; pour ce il résolut avec l'avis desdits seigneurs et cappitaines de changer de logis commode pour les gens de guerre et s'en alla attaquer le chasteau de Ancy-le-Carveux, lequel il preis le 11^e jour, apprez qu'il feut investy et de là s'en alla vers Rougemont pour prendre le fort de la Maison Rouge et Quincerot, comme il feit. Cela fait, et, ayant entendu que mondit sieur Guyse avoit fait passer sa cavallerye de la rivière d'Yonne par de là Auxerre et que partye de l'infanterye s'en estoit allée loger aux Hautbourg de Saint-Florentin, feut pris résolution par mondit sieur de Nevers avec les susdits seigneurs et cappitaines de renvoyer la cavallerye se reposer en leurs garnisons, en attendant nouvelles occasions pour l'assembler, et luy se résolut d'aller en son duché de Nivernoys, duquel il est pareillement gouverneur, pour prendre le chasteau de la Maison-Fort, qui l'incommodoit beaucoup, comme aussy pour prendre deux canons de la Champagne, que Monseigneur le mareschal d'Aumont avoit pris à Langres et laissés l'année précédente à Moulins en Bourbonnois, et partant chacun prit le chemin de sa garnison, le lundy de la sepmaine sainte, qui feut le XIII^e d'avril, et mondit sieur de Nevers usa de telle diligence qu'il feit investir le mercredi ensuivant ledit chasteau de la Maison-Fort, et, le jedy, il y arriva luy mesme avec les forces qu'il avoit retenus auprès de luy, lesquelles il logea du costé d'Auxerre, distant de ladite Maison-Fort seulement de XIII lieues : estimant que mondit sieur de Guyse viendroit secourir ledit chasteau, pour la faveur qu'il portait à Sichan, qui tenoit ledit chasteau, et aussy pour l'assurance que mondit sieur de Guyse avoit donnée à Monseigneur de Tonnerre par une appostille de sa main en une lettre qu'il luy avoit escripte, que bien tost il viendroit donner la bataille. Mais mondit sieur de Nevers usa de telle diligence à faire venir les cinq canons et deux couleuvrines, qu'il a en son chasteau de Desize, et a presser ledit chasteau, ensorte que il se rendit, le mardy ensuivant, XXIII^e du moys d'avril. Apprez laquelle prise, ayant esté adverty que mondit sieur de Guyse s'estoit retiré vers Troyes, ayant pris le chemin de Brinon, Villeneuve-l'Archevêque, et passé auprès de Villemor, au lieu de prendre le chemin droict par Saint-Florentin, il se résolut de continuer son desseing de prendre lesdits deux canons de Moulins, pour s'en retourner en Champagne comme il feit le premier jour du mois de may.

Or, ayant mandé mondit sieur de Guyse, Saint-Paul et d'autres, pour le venir trouver à Troyes, il passa par auzrez de Rosniay, village nouvellement barricadé par aucuns, sans commandement du Roy ny de mondit sieur de Nevers, il ne demeura audit lieu que aucuns gens

de pied qui s'estonnèrent de la venue dudit Saint-Paul et se rendirent à lui le soir mesme qu'il y arriva, sans considérer qu'il eust le moyen de les pouvoir forcer, et de ceste façon s'empara dudit Rosnay estant mondit sieur de Nevers esloigné plus de trente lieues, lequel Rosnay ledit Saint-Paul fit très bien fortifier, par l'espace de six semaines, apprez lesquelles mondit sieur de Nevers estant retourné en Champagne l'alla assiéger et le reprint sur lui et le tient maintenant, lequel du depuis il a fait sy bien fortifier qu'il estime n'estre pas au pouvoir de Saint-Paul de le reprendre plus. Voilà donc la façon comme ledit Rosnay a esté pris.

Cependant que mondit sieur de Nevers estoit en Nivernois et que mondit sieur de Guyse s'estoit retiré à Troyes, il prit le chasteau de Marcilly et de là s'en alla à Reims à la conférence de Messieurs de Lorraine et de Mayenne, auquel temps mondit sieur de Nevers estoit rentré en la Champagne. avec lesquels deux canons et batardes il alla reprendre ledit chasteau de Marcilly et au mesme temps il fut deffait par la compaignie de Monseigneur le duc de Rethellois, son fils, la plus grande partie de la compaignie du sieur de Pesche, gouverneur de Chasteautierry, qui estoient venus loger aux faulxbourgs de Sezanne, et, deux jours appres, mondit sieur de Nevers deffait quarante hommes d'armes, bien armez, de la compaignie de mondit sieur de Guyse, conduitz par Monseigneur le baron d'Uxelle, son lieutenant qui demeura blessé et prisonnier, et, de là il alla attaquer ledit Rosnay, lequel il print comme a esté dict; et cela fait, s'en alla à grandes traictes en *Tirarche*, pour penser de combattre ledit Saint-Paul, qui tenoit assiégé son chasteau de Roxoy, lequel s'enfuit à Maisières en grande dilligence. De là Monseigneur de Nevers preit le chasteau de Quatre Champ, troys lieues proche de la Cassine, et de là s'en retourna entre la rivière de Marne et celle de Seyne et d'Aube, qui fut à la fin du mois de juing. Et, depuis a fait ce chacun a peu sçavoir jusques vers la fin du mois de juillet, sans que personne se soit aproché de luy pour le combattre, ny attaquer pas un des logis de ses gens de guerre, combien qu'il ayt battu et prix des chasteaux et villes occupées par ceux du party contraire, et enfin s'est rendu auprès du Roy très-chrestien et catholique au commencement de ce mois d'aoust. Par lequel discours l'on pourra aysément congnoistre sy les advertissements donnés à Monseigneur le légat, tous contraires à ce discours, sont véritables pour prendre à l'advenir sur iceux tel fondement qu'il jugera avec sa prudence le debvoir faire.

(Bibliothèque Impériale, ms. de Mesmes n° 8931)

10

IV.

1593, 13 juillet.

Un document contemporain (1) qui a pour titre *Etat des gens de guerre qui peuvent estre es garnisons des villes de Troyes, Sens et*

(1) Bibl. imp., ms. de Mesmes, n° 8931)

10

Auxerre et autres lieux au dedans des dites villes, et au dos duquel on lit : garnison des ennemis entre la Seine et l'Yonne, fait connaître la répartition des capitaines ligueurs dans les diverses localités de l'Auxerrois et des environs :

A Troyes, 30 chevaux, capitaine Grignault ;

A Merry-sur-Seine, la meilleure partie de la compagnie du duc de Guise ;

A Villemaur, 12 ou 15 hommes de cette compagnie ;

A Nolon près de Sens, le capitaine Magnay avec 20 chevaux, dont 8 ou 10 armés ;

A Sens, M. de Belan, avec La Mouche, 16 ou 18 hommes armés et 30 arquebusiers à cheval ;

A Villeneuve-le-Roi, une partie de la compagnie de M. de Belan ;

A Joigny, détachement de la même compagnie avec le capitaine Beauvais d'Arcés, où il demeure la moitié du temps ;

A Briennon, le sieur Beaujeu, 18 ou 20 hommes armés et 25 arquebusiers à cheval, avec les troupes qu'il a en sa maison des Tuilleries près Jauges ;

A Auxerre, volontaires auxquels se joignent les capitaines Du..... ?, qui sont à Ouanne, 20 ou 25 hommes armés. 25 ou 30 arquebusiers à cheval.

A Seignelay, le baron de Lux, 10 cuirasses et 15 arquebusiers ;

A Chablis, M. de Cessac, 16 ou 18 hommes armés et autant d'arquebusiers à cheval ;

A Noyers, 25 hommes armés, 20 arquebusiers ;

A Saint-Florentin, sous le commandement de Saint-Etienne Pericard, 15 ou 16 hommes armés, 8 ou 10 arquebusiers à cheval ;

A Venizy, le capitaine La Mothe, 10 cuirasses, 15 à 18 arquebusiers à cheval ; dans la paroisse de Venizy il y a deux maisons formées, l'une appartenant au sieur de Nanteau, l'autre au sieur de Vernon ;

A Neuvy-Sautour, M. de Prépappe, 6 cuirasses, 6 arquebusiers.